



3EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2017

29 ET 30 JUIN

N° 2017/E3/032

**REPONSE DE M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse
A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. José ROSSI
AU NOM DU GROUPE « LE RASSEMBLEMENT »**

**OBJET : DOTATION DE PEREQUATION DE L'ETAT A LA COLLECTIVITE
TERRITORIALE DE CORSE**

Monsieur le Conseiller territorial,

Votre question orale aborde des points essentiels pour notre Collectivité et je répondrai, si vous me l'autorisez en deux parties.

La première partie, pour contrebalancer un axiome de votre question orale qui me paraît largement inexact ou incomplet, que je cite in extenso.

Vous écrivez : « La collectivité territoriale de Corse est dans une situation financière préoccupante avec une dette considérable, une trajectoire financière inquiétante et des perspectives forcément limitées en matière d'investissement. ».

Je voudrais apporter quelques tempéraments à cette affirmation : Concernant la dette, elle est importante : montant total de dette de 609 M€. Je vous rappelle que sur ce montant 367M€ ont été contractés avant 2010, soit sous la mandature de droite et 193M€ qui sont imputables à la période 2010-2015, soit un total de 560 M€.

Il reste donc pour le compte de notre mandature, 49M€ consacrés au financement des investissements de 2016 qui sont passés, je vous le rappelle à 235 M€ alors que la moyenne sur les 5 années précédentes était de 190 M€. Les 49 M€ d'emprunt que nous avons contracté correspondent exactement au montant qualifié de nécessaire par le rapport Klopfer.

Il y a également un élément qu'il faut rappeler, qui a contribué à la dégradation des ratios financiers : les 100 M€ de passif, hérités de la précédente mandature, mais également le non provisionnement du contentieux relatif à l'ex-SNCM, pour lequel nous avons été condamnés au paiement de 83 M€ pour l'instant même si nous avons introduit un recours.

Malgré ces difficultés, nous avons mené une action, et nous aurons l'occasion d'en parler dans le cadre du compte administratif, et je voudrais dire très simplement, qu'effectivement, il convient d'améliorer notre capacité d'investissement, mais que nous avons maintenu une capacité de désendettement pour la CTC de 5.3 années soit bien en-deçà du seuil de 8 années jugé prudentiel et que de même nous avons reconstitué notre taux d'épargne qui correspond à de 20% là où la moyenne constatée pour les régions françaises est sensiblement équivalente.

La projection financière de la réalisation du budget 2017, confirme ces ratios.

Nous avons donc redressé la trajectoire de la Collectivité territoriale de Corse, et nous le démonterons lors de l'examen du compte administratif, nous ne sommes pas aujourd'hui sur une trajectoire inquiétante mais au contraire sur une trajectoire vertueuse.

Deuxième partie, qui répond directement à votre question, une dette ce n'est pas seulement le volume de la dette mais c'est également la capacité et les moyens de la collectivité pour la rembourser.

Depuis notre accession aux responsabilités, vous le savez, nous l'avons négocié avec le Gouvernement ancien avec des résultats et le nouveau.

En ce qui concerne le nouveau Gouvernement, nous avons transmis au premier Ministre un certain nombre de propositions qui pourront être prises y compris dans le cadre de l'exercice budgétaire en cours, à savoir :

- Garantir le niveau de recettes issues des fonds de péréquation départementaux dans le cadre de la construction de la future Collectivité de Corse pour environ 7M€ ;
- Préserver la garantie de non-amplification du prélèvement sur dotation si le dispositif venait à être modifié ;
- Exonérer la Corse de la contribution au fonds de péréquation des ressources régionales, instauré en 2013 et auquel elle est injustement assujettie pour 1M€ ;
- Enfin, étendre d'autres recettes spécifiques à la Corse, à l'assiette des transferts de TVA même si grâce à notre action commune nous avons obtenu une assiette beaucoup plus large que la moyenne française puisque nous avons 920€/habitant alors que la moyenne française est de 70€/habitant

C'est bien mais à l'évidence cela ne suffit pas.

Ces mesures techniques dans quoi faut-il les inscrire aujourd'hui ? Nous avons une négociation d'ensemble avec le Gouvernement et avec l'Etat qui est éminemment politique. Au moment où la France, l'Etat, la République annonce, sous l'impulsion du nouveau Président de la République, vouloir refondre un certain nombre de paradigmes de l'action, notamment les relations au territoire, mais également la relation à l'Europe, la relation à l'économie, la relation à la mémoire, y compris la mémoire coloniale, il faut à notre avis vous le savez et je le répète, que l'Etat et la République, refonde la relation à la Corse.

Pour nous donc il doit y avoir l'ouverture d'un véritable dialogue avec y compris la désignation d'interlocuteurs dédiés à la Corse et ce sera un des enjeux des semaines à venir.

Il faudra discuter des revendications fondamentales qui ont été votées par les délibérations de l'Assemblée de Corse et il faudra parler également du statut fiscal et social que nous devons construire ensemble. A cet égard, le Conseil exécutif fera des propositions qui intégreront bien-sûr l'important travail déjà accompli sous l'égide du Président de l'Assemblée de Corse et donnera une méthode, un calendrier et des objectifs.

Aujourd'hui la Corse dépend à 55% des transferts d'Etat, des dotations et subventions. et ça ne peut pas continuer.

Nous sommes donc prêts à examiner votre proposition dans les semaines à venir, dans le cadre également de la construction de la Collectivité unique et du cycle nouveau qui doit s'ouvrir avec le Gouvernement et avec l'Etat.

En ce qui nous concerne, nous ferons des propositions pour que la Corse aille beaucoup plus loin, et beaucoup plus vite, vers l'indispensable autonomie notamment autonomie fiscale.

Je vous remercie.